

de pourcentage a pour effet d'accentuer les disparités de notre société. Pour un homme vivant avec \$2,000 par an, 6 p. 100 représente bien davantage que pour un particulier ayant un revenu annuel de \$12,000 ou plus. Il nous faut donc considérer cette question sous un angle différent. Nombre de sociétés et de syndicats considèrent les augmentations en termes de pourcentage au lieu de les considérer sous un angle plus équitable. Il faudra qu'ils voient les choses d'une autre façon.

Les modifications proposées devraient contrarier le ministre du Travail (M. Mackasey). Je signale que les membres de l'autre endroit verront leurs indemnités augmenter de la même façon qu'on le propose pour les députés des Communes. Cela est en contradiction directe avec le principe exposé par le ministre au cours du débat sur le Code canadien du travail (Normes). Il a prévu dans ce bill le principe du travail égal contre un salaire égal. Il est impensable de comparer le travail d'un sénateur avec celui d'un député.

Il s'agit donc d'une mesure médiocre et inopportune qui ne réfléchit pas une façon de penser permettant de résoudre les problèmes actuels et futurs de notre société. C'est pourquoi je voterai contre ce bill.

**M. Douglas A. Hogarth (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, j'ai eu déjà l'occasion de faire des discours pénibles, mais qui étaient cependant toujours beaucoup plus pénibles pour mes auditeurs que pour moi-même. Or, aujourd'hui, c'est l'inverse. Ce discours me sera plus pénible qu'à tous ceux qui m'entendront.

Je regrette de n'avoir pas été à la Chambre la semaine dernière pour participer à ce débat dès le début, laissant croire que j'attendais de voir de quel côté soufflerait le vent politique. Il n'en est pas ainsi. Peut-être suis-je dans la même situation que Jack Benny, qui se trouva un jour face à face avec un voleur portant une carabine. La bourse ou la vie lui lança le voleur. Il y eut ensuite un silence de cinq minutes à la radio.

Sans commenter l'attitude prise par les autres députés ou par le gouvernement, je veux qu'on sache que je ne puis accepter, au cours de la présente législature, une majoration de mon traitement de député. M'étant engagé auprès de mes électeurs avant que le gouvernement détermine sa politique, je ne puis accepter cette hausse. Si elle est accordée, je ne saurais qu'en faire cadeau à la Couronne, et Dieu fasse qu'elle ne serve pas encore une fois au radoub du *Bonaventure*. Si j'acceptais l'argent et en faisais ensuite don à des œuvres de charité, j'en retirerais nécessairement quelque avantage politique ou personnel. J'estime que l'engagement que j'ai pris envers mes électeurs m'empêche de voter en faveur du bill à l'étude. Par conséquent, je m'abstiendrai de voter à toutes les étapes. Pour conclure, je dirai simplement: Merci, mais non, et... aïe!

[Français]

**M. Henry Latulippe (Compton):** Monsieur le président, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots sur le bill C-242.

Monsieur le président, je voudrais d'abord dire à la Chambre que ce bill est prématuré, bien qu'un bon nombre de députés auraient certes besoin d'une augmentation d'indemnité. Au fait, le coût de la vie a augmenté, pour eux comme pour les autres, et les dépenses dans les circonscriptions sont de plus en plus considérables. Par conséquent, l'indemnité des députés, même si elle est

convenable, n'est pas suffisante pour leur permettre de satisfaire aux besoins de la population et elle n'est guère élevée, si l'on considère les dépenses du député, tant à la Chambre que dans sa circonscription. Mais même si j'ai beaucoup de sympathie pour ceux qui ont besoin d'une augmentation d'indemnité—et je suis moi-même de ce nombre—je trouve malheureux que 75 p. 100 des citoyens des circonscriptions rurales et urbaines soient obligés de se serrer la ceinture «épouvantablement», car ils sont loin de toucher un revenu convenable.

Je suis donc obligé de dire que je me verrai dans l'impossibilité d'appuyer ce bill, car il y a encore trop à faire pour équilibrer l'économie, et je crois que nous n'avons pas pris les mesures pour permettre à chacun d'avoir une part convenable des biens et services que la société met à sa disposition. Je blâme les députés de ne pas avoir fait leur devoir en vue d'atteindre cet objectif.

Face à un tel état de choses, face à une économie qui culbute, qui ne sait pas où elle va, qui est toute «désorchestrée», je crois que nous ne méritons pas d'augmentation d'indemnité.

• (3.10 p.m.)

Nous serions justifiés d'obtenir une augmentation de traitement et le peuple serait heureux de nous l'accorder, si nous lui avions permis de vivre convenablement.

Étant donné la situation, nous ne connaissons que l'inflation, la pauvreté, l'endettement et l'augmentation des taxes et des impôts. Environ 45 p. 100 des citoyens vivent d'allocations de bien-être social; ils vivent aux dépens des autres. On vole les uns pour donner aux autres. Tout cela ne justifie pas ce que les honorables députés demandent présentement.

Si notre économie était prospère, le peuple le serait également, et nous pourrions certes le devenir. Nous pouvons nous débrouiller avec l'indemnité que nous touchons actuellement. Nous pouvons économiser et nous serrer la ceinture, bref, faire comme d'autres, si nous n'avons pas assez d'argent.

Le peuple ne demande pas des promesses, des vœux, des paroles, des lois, des quantités de Livres blancs, des slogans, des enquêtes, mais bien une juste répartition de la magnifique production annuelle du Canada, selon les besoins de tous ses citoyens. Ce n'est pas cela qui existe actuellement. Les députés n'ont pas fait leur devoir, leur travail, si l'on tient compte du fait que depuis 1957, 34 commissions ont été créées. On en a établi une pour savoir s'il existait de la pauvreté au Canada. On sait que la pauvreté existe au Canada, mais sait-on quoi faire pour la faire disparaître? Est-ce que nous avons mis un terme à la pauvreté? Ces enquêtes ont été payées avec l'argent qui aurait servi à augmenter les indemnités parlementaires. Si nous avions fait notre travail, nous n'aurions pas donné tous ces millions aux enquêteurs.

Les rapports de toutes ces enquêtes dorment sur les tablettes, et tout cela finit par ne rien valoir, parce qu'on ne peut pas mettre en application les bonnes recommandations qu'ils contiennent. Il y en a des bonnes et des mauvaises. Plusieurs bonnes auraient pu être appliquées. Nous les connaissons d'avance. Nous n'avons pas besoin de toutes ces enquêtes pour le savoir. C'est pourquoi je dis à mes collègues que nous n'avons pas assumé nos responsabilités. Nous mettons sur le dos d'autres organismes les fautes et les mauvais effets du système, pour nous protéger, et nous disons que ce n'est pas nous mais les Commissions qui prennent les décisions.